

INFORMATION AUX ANIMATEURS PERISCOLAIRES

Le **1er juin 2017** vous aurez la possibilité de voter pour élire nos représentants en CTP (comité technique paritaire).

En CTP sont abordées les questions concernant les organisations des services, le régime indemnitaire, les créations, transformations et suppressions de postes, les délégations de services publics ou suppressions de services publics.....

Les services de la Mairie nous ont informés que vous ne pourrez participer à ce **vote** que **par correspondance**. De ce fait, nous vous invitons à vous renseigner sur les modalités à suivre.

Une fois de plus,
cette décision unilatérale de la collectivité, prise sans concertation préalable est juridiquement contestable.
Elle risque de détourner du vote un nombre important d'électeurs.
La meilleure riposte consiste à voter et faire massivement voter
tous les animateurs,
qui représentent 10% des électeurs. "



Syndicat CGT des territoriaux de l'agglo de PAU
9 rue Pierre Brossolette 64000 PAU
Tél. : 05.59.30.74.61 Mobile 06.32.16.68.13 – Fax 09.70.62.14.76
Email cgt.terr.agglo.pau@orange.fr